

**PSY 7903 : ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE (HIVER 2016)**

**Élyse Michon, M.Ps.
Psychologue et psychanalyste**

Tél. : (514) 383-1616

elysemichon@gmail.com
elyse.michon@umontreal.ca

Horaire: Lundi de 8h30 à 11h30

Local: B-3255 Pav.3200 J.-Brillant

DESCRIPTION DU COURS:

Au Québec, la pratique du psychologue est encadrée par la Loi des professions qui en réserve le titre et certaines activités aux personnes membres de l'Ordre des psychologues du Québec. Le psychologue est donc un professionnel au sens de cette loi, ce qui lui confère des devoirs et obligations différents du citoyen ou du travailleur ordinaire. Le professionnalisme tant dans ses aspects relationnels, éthiques que déontologiques fera l'objet de ce cours. Les professionnels doivent être sensibles aux autres, respectueux envers leurs clients et avoir une conduite irréprochable. De plus, ils doivent pouvoir faire la démonstration qu'ils peuvent établir des relations professionnelles dans le respect des normes déontologiques en vigueur. Ils doivent aussi avoir une connaissance de toutes les lois qui encadrent leur pratique sous une forme ou une autre. Ce cours obligatoire de 3 crédits s'adresse donc à tous les étudiants du département inscrits à un programme de 3e cycle, soit le Ph.D. R/I (clinique, neuropsychologie, travail et organisation) ou D.Psy. (clinique). Il a été conçu pour répondre aux exigences du *Code des professions* et de l'Ordre des psychologues du Québec selon lesquelles un cours obligatoire en éthique et déontologie permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice. Ce cours doit être suivi en début de parcours doctoral.

OBJECTIF:

Ce cours vise à développer des attitudes et conduites chez les étudiants, futurs psychologues, en leur donnant l'occasion de développer les connaissances et habiletés en lien avec les exigences attachées au fait d'être un professionnel membre d'un Ordre.

Objectifs spécifiques:

- Comprendre le système professionnel québécois, ce qu'est l'Ordre des psychologues, notamment en ce qui concerne son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement
- Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui du citoyen ordinaire et identifier les lois qui régissent les professionnels.
- Comprendre les valeurs et principes qui sous-tendent les dispositions du *Code de déontologie des psychologues*
- Être capable de se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et apprendre à poser un jugement éthique
- Acquérir les compétences suivantes:

- La capacité de déceler un problème éthique
- La capacité de référer au *Code de déontologie*, au *Code des professions* et aux autres lois pouvant s'avérer nécessaires
- La capacité d'exercer son jugement professionnel, de résoudre un dilemme éthique et affirmer les motifs sous-jacents à son choix
- La capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate:
 - Connaître les principes d'application et les aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique
 - Connaître les éléments constituant un dossier psychologique répondant aux normes et exigences de l'OPQ, du *Code civil* et des *Lois d'accès à l'information*.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT:

Ce cours prend la forme d'un atelier autour de vignettes présentant des situations concrètes, de problèmes à analyser, de discussions et d'exposés magistraux. Une participation active et des lectures personnelles sont essentielles au bon déroulement du cours.

ÉVALUATION:

Travail de mi-session (22 février): (40%)

Examen final (18 avril): (60%)

Un travail écrit sera exigé à mi-parcours et consistera à faire valoir la compréhension de 10 articles du *Code de déontologie* identifiés par le professeur, en imaginant une situation de dérogation pour chacun d'eux. Le raisonnement éthique devra être développé pour montrer la compréhension de l'article et la compréhension des principes éthiques qui lui sont sous-jacents. Ce travail peut être fait en équipe ne dépassant pas 5 participants.

L'examen en est un objectif de 40 questions à choix multiples devant être complété en une heure et demie.

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site www.integrite.umontreal.ca

RESSOURCES:

Tous les documents nécessaires sont disponibles sur internet ou vous seront transmis par voie électronique.

1. Document de référence à avoir avec vous à chaque cours, sous forme papier ou électronique:

Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec (OPQ, 2008)
<http://www.ordrepsy.qc.ca/fr/psychologue/obligations/code-le-deontologie.sn>

2. Document à consulter sur le site de la Société Canadienne de Psychologie:

Code canadien de déontologie professionnelle des psychologues (3^e éd.) (SCP, 2000)
http://www.cpa.ca/docs/File/Ethics/cpa_code_2000_fre_jp_jan2014.pdf

3. Autres documents:

Le *Code des professions*:

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_26/C_26.htm&PHPSESSID=36617b2f4fa6d2928dd8ec6f1def1284

Le *Guide explicatif concernant la tenue de dossier* (septembre 2008)

http://www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/2008_09_Guide_explicatif_La_tenu_de_dossier.pdf

Le *Guide explicatif portant sur l'application des dispositions de la Loi 21*

http://www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/2013_12_Guide_explicatif_Projet_de_loi_21.pdf

Règlements et lois provinciales

<http://www.ordrepsy.qc.ca/fr/psychologue/obligations/lois-et-reglements.sn>

Guides, cadres et lignes directrices

<http://www.ordrepsy.qc.ca/fr/documentation-et-medias/guides-cadres-et-lignes-directrices.sn>

Fiches déontologiques

<http://www.ordrepsy.qc.ca/fr/documentation-et-medias/fiches-deontologiques.sn>

PLAN DU COURS

Cours 1 Lundi 11 janvier	Éthique et déontologie Préjudiciabilité et professionnalisme Qu'est-ce qu'un professionnel (différences avec citoyen) Qu'est-ce qu'un client, ses droits. Les droits de ce dernier commandent les devoirs et obligations du professionnel.
Cours 2 Lundi 18 janvier	Système professionnel québécois Loi des professions /Office des professions <i>Code des professions</i> /Ordre des psychologues/Loi 21 Organisation d'un Ordre Admission/Inspection/Bureau du Syndic/Conseil de discipline
Cours 3 Lundi 25 janvier	Respect de la dignité et de la liberté de la personne Notion de client Client demandeur du service/Client objet du service/Payeur/Employeur Consentement libre et éclairé Adulte Mineur de - de 14 ans (autorisation parentale) Garde partagée DPJ Mineur de 14 ans et plus Adulte et mineur de 14ans et + inaptes

<p>Cours 4 Lundi 1 février</p>	<p>Respect de la vie privée Confidentialité/secret professionnel Renseignements personnels Lois qui affirment le secret professionnel (<i>Charte art 9, Code civil, Code des professions, Code de déontologie, Lois sur la protection des renseignements personnels, public, privé, LSSSS</i>) Accessibilité aux dossiers Lois qui nous en relèvent (obligation vs autorisation) (<i>Charte art 2, LPJ, Loi « Anastasia », Code des professions, Loi du coroner, Code de la sécurité routière</i>) Transmission des renseignements à un tiers Transiger avec CSST, IVAC, SAAQ, DPJ, etc.</p>
<p>Cours 5 Lundi 8 février</p>	<p>Protection de la vie : Danger suicidaire et homicidaire Art 2 de la <i>Charte des droits et libertés</i> <i>Loi « Anastasia »</i> <i>Loi sur la protection des personnes dont l'état mental représente un danger pour elle-même ou pour autrui</i> <i>Code de la sécurité routière</i></p>
<p>Cours 6 Lundi 15 février</p>	<p>Protection de la Jeunesse : Compromission de la sécurité et du développement de l'enfant <i>LPJ et Loi « Anastasia »</i> Obligations de signalement</p>
<p>Cours 7 Lundi 22 février</p>	<p>Protection du public : <i>Loi du Coroner</i> Protection des renseignements personnels (Personne concernée successible) <i>Code des professions</i> Signalement : incompétence, inaptitude, dérogation</p>
<p>Lundi 29 février</p>	<p>RELÂCHE</p>
<p>Cours 8 Lundi 7 mars</p>	<p>Conflits de rôles et conflits d'intérêts Relations inappropriées Amitié Inconduite sexuelle Rôle de fiduciaire Phénomènes transférentiels et contre-transférentiels Gestion de ces phénomènes</p>
<p>Cours 9 Lundi 14 mars</p>	<p>Qualité des services professionnels Différence entre autonomie et indépendance professionnelle Conflits d'intérêts Mandats incompatibles Mandats incompatibles simultanément Mandats compatibles et renoncement Programme d'aide aux employés / Organisationnel</p>

<p>Cours 10 Lundi 21 mars</p>	<p>Activités réservées (Loi 21) Évaluation vs appréciation, psychothérapie</p> <p>Expertise Psycho-légale Témoins de fait et témoins experts (Lignes directrices ...OPQ) Subpoena (citation à comparaître) Juge et secret professionnel Garde d'enfants/ Adoption /Dérogation scolaire</p>
<p>Lundi 28 mars</p>	<p>CONGÉ: LUNDI DE PÂQUES</p>
<p>Cours 11 Lundi 4 avril</p>	<p>Tenue de dossiers Obligations légales : <i>Charte / Code civil</i> <i>Lois d'accès à l'information</i> <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation</i> <i>Règlement sur les dossiers des psychologues cessant d'exercer</i> Accessibilité Qui a droit à quoi Rapports Notes évolutives Données brutes et données interprétées etc. Transmission/autorisation/cessation Supervision</p>
<p>Cours 12 Lundi 11 avril</p>	<p>Recherche Éthique de la recherche</p> <p>Une fois membre de l'OPQ... Processus d'inspection : comment s'y préparer Processus disciplinaire : Comité de révision Séances disciplinaires Fardeau de la preuve Sanctions disciplinaires Tribunal des professions (Rapports des décisions des 2 dernières années) Formation continue Les différentes fonctions que l'on peut occuper à l'Ordre</p> <p>Ça prend des collègues Les associations : avoir des collègues, supervision, séminaires, pairage, regroupements, sociétés savantes, etc. Organisation en bureau privé</p>
<p>Lundi 18 avril</p>	<p>Examen final</p>